

## Bons de Noël

Les personnes âgées de 60 ans et plus ainsi que les veufs/veuve dont l'époux(se) avait l'âge de 60 ans ou plus, bénéficient de deux bons de Noël de 10 euros chacun soit 20 euros. Ces bons sont distribués en novembre/décembre et sont à utiliser auprès des commerçants de la commune.